



Mot de la mairesse

Chers citoyennes et citoyens,

Le retour du printemps est toujours un moment attendu dans notre municipalité. Après les mois d'hiver, c'est avec plaisir que nous voyons la nature reprendre vie, les journées s'allonger et les familles recommencer à profiter pleinement de notre beau milieu de vie.

Le printemps apporte toutefois son lot de défis. Comme les accumulations de neige ont été importantes cet hiver, la fonte combinée aux précipitations pourrait entraîner une hausse du niveau de l'eau, particulièrement pour les propriétés situées en bordure des lacs et des cours d'eau. Dans certains cas, cela pourrait occasionner un débordement de l'eau sur les terrains riverains. Nos équipes des Travaux publics et du Service Incendie sont prêtes à y faire face et à venir en aide au besoin ! Nous invitons donc les citoyennes et citoyens concernés à demeurer vigilants et à se préparer, dans cette éventualité, à prendre les dispositions nécessaires.

Dans un contexte plus réjouissant, nous sommes heureux d'inviter les enfants à notre activité de Pâques qui aura lieu le samedi 4 avril, une belle occasion pour les enfants de se rassembler et de célébrer ensemble dans une ambiance festive.

Notre communauté est riche de l'engagement et de la collaboration de ses citoyennes et citoyens. Ensemble, continuons de prendre soin de notre municipalité et d'en préserver la qualité de vie qui fait la fierté de Lac-Simon.

Je vous souhaite un excellent printemps à toutes et à tous!

Sylvie Potvin, mairesse



LE CONSEIL MUNICIPAL

SYLVIE POTVIN
MAIRESSE



SONIA CARRIER
CONSEILLÈRE N° 1



MYLÈNE GOUGEON
CONSEILLÈRE N° 2



CHANTAL GILLESPIE
CONSEILLÈRE N° 3



ÉRIC SIGOUIN
CONSEILLER N° 4



ÉRIC DROUIN
CONSEILLER N° 5



DAVID CADIEUX
CONSEILLER N° 6



LES SÉANCES ORDINAIRES
AU 544, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC
ONT LIEU À 19 H LES VENDREDIS:

ASSISTEZ AUX SÉANCES
EN PRÉSENTIEL OU EN LIGNE !

CLIQUEZ ICI OU VISITEZ
LE SITE INTERNET
POUR EN SAVOIR PLUS.

10 AVRIL

1^{ER} MAI

5 JUIN

3 JUILLET

7 AOÛT

4 SEPTEMBRE

2 OCTOBRE

6 NOVEMBRE

4 DÉCEMBRE

LES BUREAUX ADMINISTRATIFS SERONT FERMÉS DU 3 AU 6 AVRIL 2026 (JOURS FÉRIÉS DE PÂQUES).



Bulletin municipal (Infolettre)

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant



PARC SOLAIRE CHAMPS-BRILLANTS



SÉANCE D'INFORMATION DU 11 FÉVRIER 2026

Organisée par *Capstone Infrastructure*, une séance d'information publique au sujet de l'implantation d'un parc solaire a eu lieu dans nos locaux le 11 février dernier. De 40 à 50 personnes sont venues discuter avec les promoteurs, le propriétaire du terrain ainsi que les élus.

Seize panneaux illustratifs présentaient le contexte solaire au Québec, la localisation du projet, les critères de sélection du site, le plan préliminaire du site, les considérations environnementales et l'échéancier de 2027.

Capstone est confiant que le projet du Parc solaire Champs-Brillants pourra s'intégrer harmonieusement dans notre Municipalité, d'autant plus que la Municipalité bénéficiera de redevances significatives sans engagement d'investissement.

RÉTROACTION CITOYENNE

Après avoir discuté avec tous les intervenants, les 40 à 50 personnes présentes ont mentionné que ce projet très intéressant ne suscitait vraisemblablement aucun point négatif. Certains ont exprimé la volonté d'en savoir plus sur la possibilité de proposer d'autres terrains à louer à *Capstone* pour la réalisation de projets similaires.

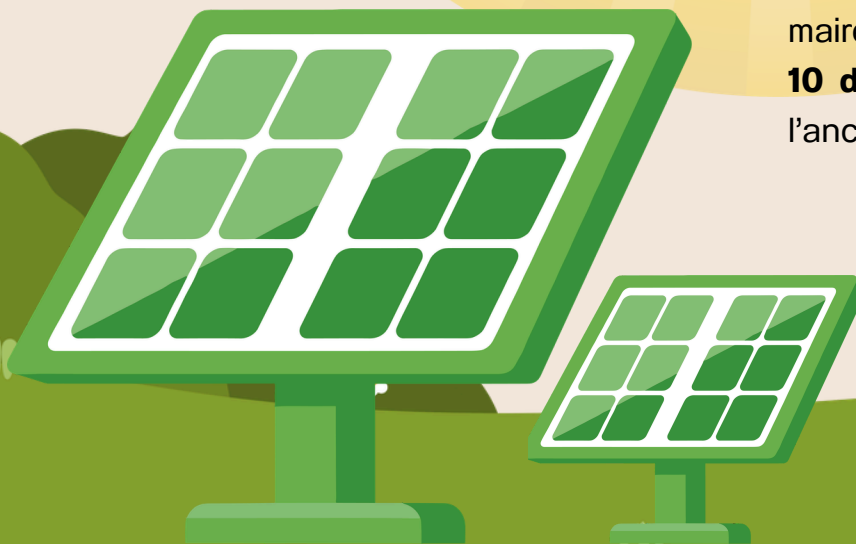
RÉTROSPECTIVE

9 mars 2026 : Résolution votée par le Conseil de Lac-Simon en séance ordinaire appuyant le projet, qui sera déposé par *Capstone* auprès d'Hydro-Québec avant le 31 mars 2026. Deux résolutions d'appui à la démarche sont aussi déposées par la MRC de Papineau.

12 janvier 2026 : Présentation du projet au Conseil de Lac-Simon et au préfet, M. Paul-André David.

10 décembre 2025 : Présentation du projet à la mairesse de Lac-Simon, Mme Sylvie Potvin.

10 décembre 2024 : Début du projet présenté à l'ancien Conseil de Lac-Simon.



TRAVAUX DE REMPLACEMENT

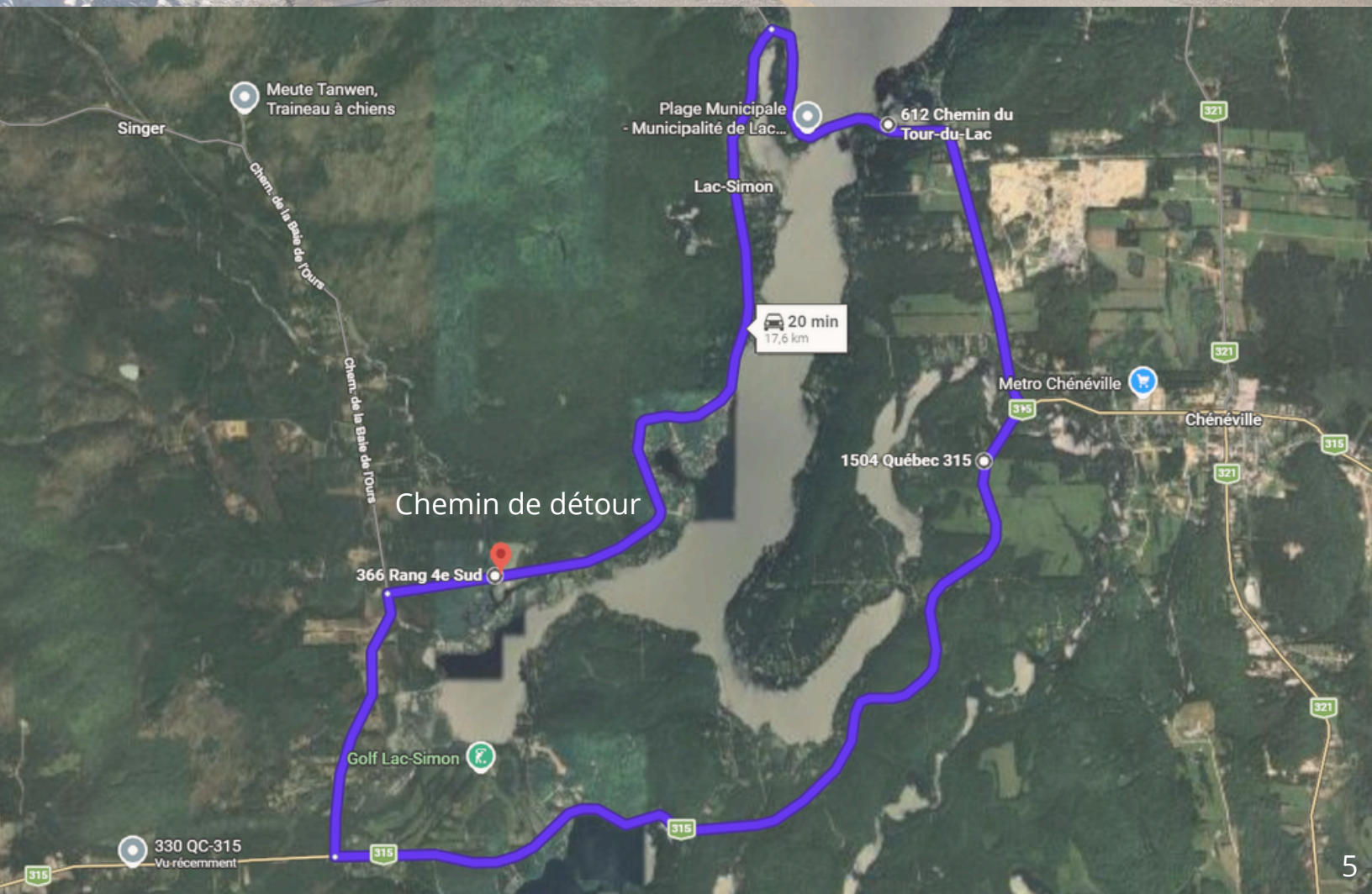
Des travaux de remplacement de la surface du pont sur le 4^e Rang Sud, au-dessus du Ruisseau Laroche, sont prévus en mai et en juin 2026. Nous vous tiendrons informés des dates lorsqu'elles seront confirmées. La durée des travaux serait d'environ cinq semaines.

Pendant ces travaux, le pont ne sera pas accessible à la circulation, ni aux véhicules ni aux piétons. Un plan de signalisation marquera le détour par le chemin de la Baie-de-l'Ours, la route 315 et le chemin du Tour-du-Lac, comme illustré ci-dessous.

Nous vous remercions de votre collaboration!



**SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET OU NOTRE PAGE FACEBOOK
AFIN D'ÊTRE AU FAIT DES DÉVELOPPEMENTS ET DES NOUVELLES!**



COMPTE DE TAXES

Dates des prochains versements

Les prochaines dates de versement concernant les comptes de taxes excédant 300\$ sont les suivantes :

Le 4 mai
Le 6 juillet
Le 8 septembre
Le 2 novembre



IMPORTANT - La Municipalité désire informer ses citoyennes et citoyens que les comptes de taxes 2026 ont été envoyés par la poste dans la semaine du 23 janvier 2026.

Si vous n'avez pas encore reçu le vôtre, nous vous demandons de bien vouloir en aviser la Municipalité dans les plus brefs délais, comme plusieurs comptes de taxes ne semblent pas avoir été reçus. Malheureusement, cette situation est hors de notre contrôle.

Pour toute information ou pour obtenir une copie de votre compte de taxes, veuillez communiquer avec le Service de la taxation.

Téléphone : 819-428-3906, poste 1811
Courriel : taxation@lac-simon.net



Modes de paiement

EN PERSONNE

Au 544, chemin du Tour-du-Lac

Argent comptant, chèque, débit ou crédit

EN LIGNE

Avec votre institution financière

Vous devez indiquer le numéro de matricule à 19 chiffres pour CHACUN de vos comptes (sans le F et sans les espaces). Attention d'indiquer le(s) bon(s) numéro(s) de matricule; évitez des frais de retard!

PAR LA POSTE

Au 544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon QC J0V 1E0

Les chèques doivent être faits à l'ordre de la MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON et retournés avec les coupons de remise.

PAR TÉLÉPHONE

Au 819 428-3906, poste 1811

Carte de crédit Visa ou Mastercard

Sachez qu'en vertu de la loi, lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le solde total devient immédiatement exigible, incluant les intérêts et les pénalités encourus.

Si vous êtes dans une situation financière précaire, communiquez avec le service de la taxation de la Municipalité pour connaître les possibilités d'une entente de versements mieux adaptée pour vous.



Vous déménagez?

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse sur notre site Internet: www.lac-simon.net, par courriel à taxation@lac-simon.net ou par téléphone au 819 428-3906, poste 1811.

SERVICES DE COLLECTE

Calendrier des collectes 2026

Cliquez ici: [Services en urbanisme et environnement/Collecte des matières résiduelles](#)



Points de dépôt pour compostage

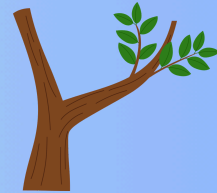
Cliquez ici: [Services en urbanisme et environnement/Compostage](#)



Collecte de branches

Une première collecte de branches s'effectuera dans la semaine **du 25 au 29 mai**.

Cliquez ici: [Services en urbanisme et environnement/Collecte des matières résiduelles](#)



Collecte de feuilles et d'aiguilles de pin

Une collecte s'effectuera le **22 mai**, le 12 juin, les 9 et 23 octobre ainsi que le 6 novembre (sacs en papier seulement; aucun sac plastique même biodégradable).

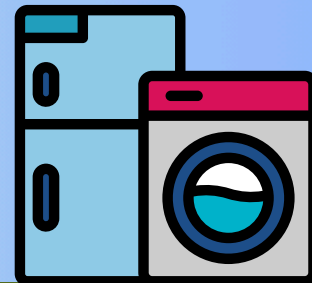
Cliquez ici: [Services en urbanisme et environnement/Collecte des matières résiduelles](#)



Service de valorisation des gros rebuts

Une première collecte des "monstres ménagers" aura lieu le lundi **13 avril** et tous les autres 2^e lundis du mois, jusqu'en décembre, sauf exception.

Cliquez ici: [Services en urbanisme et environnement/Écocentre](#)



Accès gratuit
pour la
population
de Lac-Simon
et de
Chénéville
sur preuve
de résidence

ÉCOCENTRE

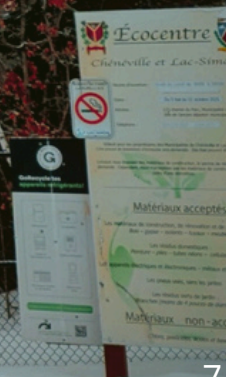
123, chemin du Parc, 819 428-3906, poste 1879

OUVERT DE 10 H À 16 H

Tous les samedis dès le 4 avril

À partir du 2 mai, l'Écocentre sera ouvert
du jeudi au lundi de 8 h à 16 h.

Concernant les matériaux acceptés à
l'Écocentre, téléphonez-nous au (819) 428-3906
ou visitez la page Écocentre de notre site
Internet!





DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

La Municipalité souhaite rappeler les différentes étapes d'utilisation du système de permis en ligne. Préparez vos demandes pour l'année 2026! Premier arrivé, premier servi!

Vous trouverez notre application de permis en ligne sur le site Internet **en cliquant ici**.

<https://lac-simon.net/services/urbanisme-et-environnement/demandes-de-permis-et-certificat/>

RAPPEL DES ÉTAPES

1. Planification du projet

Prendre connaissance des formulaires de demande de permis en accédant à la **nouvelle plateforme virtuelle**. Vous y trouverez notamment les frais et normes de base. Si un formulaire n'est pas disponible virtuellement ou si vous souhaitez obtenir une version papier, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au (819) 428-3906.

2. Dépôt de la demande

Remplir le formulaire en ligne **en cliquant ici** et annexer toute documentation obligatoire (format PDF ou JPEG). Tous les documents doivent y être pour le traitement de votre demande.

3. Traitement de la demande et paiement des frais

Prendre note que le volume de demandes peut entraîner des délais de 3 à 6 semaines pour l'émission d'un permis ou certificat. Un courriel vous sera envoyé après l'étude de votre dossier.

Une fois la demande de permis en ligne effectuée, afin que votre demande progresse, vous devez procéder au paiement en personne, au 544, chemin du Tour-du-Lac, ou par téléphone, au 819 428-3906, poste 1801, avec vos coordonnées, l'adresse des travaux (numéro de lot) ainsi qu'une description des travaux envisagés (carte de crédit, de débit ou chèques acceptés).

Programme de mesure de l'écume et des boues septiques 2026

La Municipalité réactive son programme dès le **20 avril 2026** afin de faire respecter la loi provinciale concernant les installations septiques sur son territoire.

La Projection de l'échéancier se trouve ici et à la page suivante.

IMPORTANT: Les deux couvercles de votre installation septique doivent être dégagés et faciles d'accès avant la visite, afin de nous permettre de bien faire le travail et de ne pas engendrer des coûts supplémentaires. Par souci pour l'environnement et en particulier pour nos cours d'eau, nous vous remercions de nous faciliter la tâche.

Si vous avez des questions, veuillez contacter la Municipalité, au (819) 428-3906, poste 1816. 8

Projection de l'échéancier pour le mesurage des boues septiques 2026

SEMAINE	RUE	RUE
Semaine du 20 au 24 avril 2026	Tournée commerciale et campings	
Semaine du 27 avril au 01 mai 2026	Tournée commerciale et campings	
Semaine du 04 au 08 mai 2026	Chemin de Bellefeuille	Chemin du Tour-du-Lac (1660 à 2116)
Semaine du 11 au 15 mai 2026	Chemin du Tour-du-Lac (1265 à 1630) Chemin Bellevue	Chemin de l'Indien
Semaine du 19 au 22 mai 2026	Chemin du Tour-du-Lac (1088 à 1261) Rue Henri-Paul	Chemin Lafontaine
Semaines du 25 mai au 05 juin 2026	Rang 2 Île du Canard Blanc	Île 56
Semaine du 08 au 12 juin 2026	Rue de la Canardière Chemin du Tour-du-Lac (922 à 1069) Chemin du Domaine-des-Cèdres Rue Turpin	Rue Mantha Rue du Manoir Rue Chéné Rue Leduc
Semaine du 15 au 19 juin 2026	Rue Archambault Rue Gamache	Chemin du Tour-du-Lac (302 à 916)
Semaine du 22 au 26 juin 2026	Chemin Marcelais Chemin du Tour-du-Lac (159 à 292) Chemin Rossy	Rue Hilaire Chemin Henri-Maillé
Semaine du 29 juin au 03 juillet 2026	Chemin Marcelais Nord Chemin du Simonet Chemin Galarneau	Rue de l'Érable Rue des Bouleaux Rue des Pins
Semaine du 06 au 10 juillet 2026	Chemin Servant Chemin de la Presqu'île (666 à 798) Chemin Hotte	Chemin David Chemin Pilon
Semaine du 13 au 17 juillet 2026	Chemin de la Presqu'île (469 à 663) Chemin Bolduc Chemin des Mésanges	Rue de la Pinède Chemin de la Barrière Chemin de la Butte
Semaine du 20 au 24 juillet 2026	Chemin de la Presqu'île (0 à 211) Rue Bouladier	Place Passaretti
Semaine du 27 au 31 juillet 2026 (<u>campings 2e visite</u>)	4e Rang Sud (1060, 1150 et 1300) Chemin du Haut-des-Côtes (1490 à 1493) Chemin du Tour-du-Lac (1040, 1084, 1437 à 1444)	Chemin de la Baie-de-l'Ours (40) Rue de la Pinède (1735)

SEMAINE	RUE	RUE
Semaine du 03 au 07 août 2026	Chemin des Hauteurs Croissant Chante-au-Vent Chemin du Ruisseau Chemin des Pionniers Chemin des Elfes	Croissant du Cerf Chemin de la Pinteraie Rue Saint-Laurent Rue Levert
Semaine du 10 au 14 août 2026	Route 321 (1015 à 2300) Chemin de la Baie-Groulx	Rue Malouf Rue Fanny
Semaine du 17 au 21 août 2026	Chemin de la Marquise Chemin de la Marquise Nord Chemin de la Marquise Sud	Rue Tremblay Chemin de la Baie-Yelle (340 à 412)
Semaine du 24 au 28 août 2026	Chemin de la Baie-Yelle (226 à 336) Rue Simon Route 321 (459 à 991)	Montée Desabrais Rue Jade
Semaine du 31 août au 04 sept. 2026	Chemin du Haut-des-Côtes Chemin des Simoneau	Route 321 (306 à 430)
Semaine du 08 au 11 septembre 2026	Route 321 (199 à 303) 4e Rang Sud (366-368 à 940) Chemin Azarie	Rue Lavallée Chemin des Geais-Bleus
Semaine du 14 au 18 septembre 2026	4e Rang Sud (944 à 1346) Rue Alfred Chemin Guenette	Chemin Mignault Chemin Perrier Rue du Pavillon
Semaine du 21 au 25 septembre 2026	Rue Eusèbe 4e Rang Sud (1358 à 1435) Chemin des Boisés	Chemin Riopel Chemin de la Baie-de-l'Ours Chemin Cayer Chemin Chartrand
Semaine du 28 sept. au 02 oct. 2026	Chemin Lapointe Croissant Paré Chemin Brisson Rue Latrémouille Route 315 (527 à 904)	Montée Savard Croissant Lelièvre Chemin Sabourin Chemin du Canal
Semaine du 05 au 09 octobre 2026	Chemin Caron Chemin Makwa	Chemin Cottier
Semaine du 13 au 16 octobre 2026	Chemin des Guides Chemin Blais	Chemin Périard Route 315 (1041 à 1591)

**AIDEZ-NOUS À RESPECTER NOTRE ÉCHÉANCIER EN RENDANT VOS
DEUX COUVERCLES DE FOSSES SEPTIQUES ACCESSIBLES.**

MERCI !

**N.B. LA PRÉSENCE DU PROPRIÉTAIRE N'EST PAS REQUISE LORS DU MESURAGE DES BOUES.
LES DATES PEUVENT VARIER D'UNE (1) À DEUX (2) SEMAINES.**

FOIRE AUX QUESTIONS



• QUE FAIRE DES CENDRES DE FOYER?

Lorsque vous dégagez un foyer intérieur de ses cendres, suivez les conseils suivants:

1. N'utilisez jamais de contenant en plastique ni en carton: les braises demeurent actives des jours.
2. N'utilisez jamais un aspirateur pour retirer les cendres; utilisez plutôt une pelle métallique.
3. Brassez les cendres pour mieux les refroidir et attendez de 24h à 48h.
4. Déposez ensuite les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé avec un couvercle.
5. Sortez le contenant métallique, étant donné un dégagement possible de monoxyde de carbone.
6. Éloignez le contenant métallique des objets pouvant prendre feu et à au moins un (1) mètre du mur extérieur de la maison.
7. Attendez sept (7) jours avant de transvider les cendres dans le bac à ordures.



Avertisseur de monoxyde de carbone

• POURQUOI INSTALLER UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE?

Parce que le monoxyde de carbone n'a ni couleur, ni odeur, ni goût. Il est indétectable par nos sens et dangereusement mortel. Le monoxyde de carbone peut s'échapper de la voiture ou de tout appareil à combustion (chauffage, foyer, gaz, propane, etc.). Il est donc suggéré d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone, notamment près des chambres à coucher et près de l'entrée annexée à un garage.

Rappel

Avez-vous pensé à changer la pile de vos avertisseurs?

Vivement le printemps!

Les journées s'allongent, la lumière se reflète différemment, les arbres fleurissent, les terrasses ouvrent...

...et **les abris d'auto** s'effacent du paysage.

Vous avez jusqu'au 15 mai pour retirer votre abri d'auto temporaire et les clôtures à neige.

Les abris d'auto temporaires et les clôtures à neige sont interdits entre le 15 mai et le 1^{er} octobre; les abris doivent être retirés au plus tard le 15 mai, sauf si l'abri est localisé de manière à être invisible à partir de toute voie de circulation, publique ou privée, ainsi que de tout cours d'eau ou de toute autre propriété à usage d'habitation.

Consultez les dispositions 6.11.2 et 6.11.3 du Règlement de zonage ici :

<https://lac-simon.net/services/urbanisme-et-environnement/reglements-durbanisme/>

Merci de votre collaboration!

Fin de saison : sentiers de ski de fond, raquette et fat bikes

Nos sentiers sont accessibles grâce à certains propriétaires qui acceptent de nous prêter généreusement une partie de leurs terrains en hiver. Nous tenons à les en remercier. Ces propriétaires demandent aux randonneurs de rester sur les pistes entretenues par la Municipalité et l'accès aux véhicules motorisés y est interdit.

Par la même occasion, nous désirons vous rappeler qu'au printemps, ces sentiers redeviennent privés et non accessibles.

Merci de votre compréhension!

BIBLIOTHÈQUE

AU 77, RUE HÔTEL-DE-VILLE, CHÉNÉVILLE

Votre BIBLIO
toujours
près de vous!

HORAIRE

Lundi de 18 h à 20 h

Mercredi de 13 h à 16 h

Jeudi de 18 h à 20 h

Samedi de 9 h à 12 h

Les Municipalités de Lac-Simon et de Chénéville, toutes deux membres du réseau Biblio de l'Outaouais, partagent la même bibliothèque.

Découvrez-en les multiples services et avantages en ligne ou en personne!

Cliquez ici pour en savoir plus
ou visitez notre site Internet.


LOISIRS





CLUB DE BRIDGE

JEUDI DE BRIDGE


Jouez au bridge en équipe!


 **Le jeudi de 12 h 45 à 16 h**


 Au 544, chemin du Tour-du-Lac


 **Sur réservation**

TOURNOI DE BRIDGE

 **Le samedi 18 avril, de 9 h à 16 h 15**

 Au 544, chemin du Tour-du-Lac

 Frais de 20 \$

 **Date limite d'inscription : 15 avril**


Pour inscription aux joutes du jeudi ou au tournoi, réservez votre place en téléphonant à M. Yves Durand, au 514 774-8485.

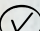
Lise Fortin, secrétaire du club.




SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Pour les Simonettes et les Simonets


 Au 544, chemin du Tour-du-Lac


 Une dizaine d'équipements, un ensemble de poids variés et une douche sur place.


 Accessible de 6 h à 21 h, 7 jours sur 7, avec la puce électronique (disponible à la réception avec un dépôt de 5 \$).



DANSE EN LIGNE

 **Le jeudi soir, de 18 h 30 à 19 h 30**

 Au 544, chemin du Tour-du-Lac

 Frais de 15\$ par cours (ou prix par session)

Viens apprendre à danser en t'amusant!

Aucune expérience nécessaire.

Voici le groupe Facebook pour en savoir plus:
Danse en ligne - Lac Simon



Une autre façon de voir les loisirs : ralentir le rythme.



MÉDITATION ET BAIN SONORE

17 Les dimanches 12 avril et 10 mai, à 10 h

📍 Au 544, chemin du Tour-du-Lac

💰 Frais de 15 \$

📧 PLACES LIMITÉES : Pour réserver sa place, écrire un courriel à joanedinel@gmail.com

Pour en savoir plus, abonnez-vous à la page Facebook [Sur ma montagne - Soins holistiques](#)



QIGONG - NOUVELLE ACTIVITÉ

Art martial d'origine chinoise fait de mouvements lents pour la maîtrise de l'énergie vitale.

17 Les mercredis, à 10 h 30

📍 Au 544, chemin du Tour-du-Lac

💰 Frais de 20 \$ (cours à la carte) ou prix par session

📧 Pour s'inscrire, écrire un courriel à labellemarijo@gmail.com

Aucune expérience nécessaire.

Pour en savoir plus, abonnez-vous à l'événement Facebook [Qigong Lac-Simon](#)
<https://www.facebook.com/share/1Co1iTTn8k/>



VIGNETTES DE BATEAU

L'été approche... Êtes-vous prêt à naviguer librement et l'esprit tranquille?
Voici comment enregistrer votre vignette de bateau!

DISTRIBUTION DES VIGNETTES

Les propriétaires et résidents permanents de Lac-Simon peuvent obtenir une vignette, valide pour quatre (4) ans de 2026 à 2029, au coût de 25 \$ par embarcation par année.

Pour ce faire, veuillez appeler au 819-428-3906, poste 1814, ou envoyer un courriel à adm@lac-simon.net. Une vérification de votre dossier sera faite afin de s'assurer que le permis d'embarcation de plaisance de Transport Canada est en règle ainsi que les bateaux enregistrés.

Une fois émise, vous pourrez la récupérer au bureau municipal du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h ou entre 13 h et 16 h, ou encore, à partir de la mi-mai, demander qu'on la laisse à votre attention au débarcadère municipal.



NOUVEAU BATEAU?

Pour tout nouveau bateau, veuillez remplir le **Formulaire de demande pour vignette de bateaux**, accessible sur notre site Internet sous l'onglet Services / Quai public (débarcadère).

Bonne saison estivale!

RÉGLEMENTATION

Les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permettent à la Municipalité de financer, au moyen d'une tarification, tout ou partie d'un bien, d'un service ou d'une activité dans le but d'encadrer l'accès des embarcations nautiques aux lacs Simon et Barrière.

Concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière, veuillez consulter le **Règlement 563-2026**.

Vous pouvez aussi consulter le **Règlement 562-2026** sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité et précisant les tarifs applicables par catégorie d'utilisateur.

Toute personne qui n'est ni propriétaire ni résident de la Municipalité désirant accéder au débarcadère peut se reporter au **Tableau de tarification 2026** ci-dessous.



Quai public

Règlement 562-2026

TARIFICATION 2026

UTILISATEURS	TOUT TYPE D'EMBARCATION
Propriétaires/ Résidents de Lac-Simon	25 \$ Par embarcation et par année Vignette 2026 à 2029
Non-résidents	110 \$ Laissez-passer pendant 48 h pour chaque mise à l'eau
Non-résidents	500 \$ Vignette saisonnière 2026
Location saisonnière	500 \$ Laissez-passer

Le droit d'accès à la plage du Centre touristique du Lac-Simon à Duhamel est compris SEULEMENT dans la tarification des utilisateurs :
Propriétaires – Résidents de Lac-Simon.

En fonction du règlement 562-2026, les propriétaires/résidents de Lac-Simon pourront faire vidanger leur embarcation au quai public et sans frais.
Pour les non-résidents, le coût est de 25 \$ par vidange. Ce service est disponible sur demande seulement.

Le lavage de chaque embarcation est obligatoire avant chaque mise à l'eau, pour tous les usagers.

Sur ce lac, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse, d'avoir une bonne conduite et de faire preuve de civisme.
Ensemble, ayons la santé de notre lac à cœur et gardons-le propre.

Nous vous souhaitons une bonne saison estivale!

SIMONET OU SIMONETTE,

RACONTE-MOI UNE HISTOIRE !

- Ta fierté peut servir à d'autres. Raconte-nous.
- Blague, récit de voyage, conte : tout commence par toi.
- Nos histoires nous rassemblent. La tienne aussi.



Soumets ton texte par courriel à communication@lac-simon.net
(un fichier audio est aussi accepté)!

On t'aidera pour que ton histoire paraisse dans la prochaine Infolettre!

 **DATE LIMITE: le 14 mai 2026**

ACTIVITÉS DE PÂQUES

LE SAMEDI **4** AVRIL
2026

DE 13 h À 16 h
Sous le gazebo

(à côté du parc du Dragon-du-Lac
près du 544, chemin du Tour-du-Lac)



Enfants de 2 à 12 ans, venez vous amuser!

**MAQUILLAGE, CHOCOLAT CHAUD,
BRICOLAGE, SURPRISES DE PÂQUES**

